



## **Plan d'action du CSEE sur**

### **L'égalité des genres au sein des syndicats d'enseignant(e)s et dans la profession enseignante**

adopté par le Bureau exécutif du CSEE réuni à Bruxelles les 15 et 16 mars 2010



Le présent projet bénéficie de l'appui financier de la Commission européenne dans le cadre du Programme  
« Relations industrielles et dialogue social »

## **1. Informations générales sur le plan d'action**

Le projet du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) sur l'égalité des genres au sein des syndicats d'enseignant(e)s et de la profession enseignante a démarré en septembre 2008 et s'achèvera le 31 décembre 2009. L'objectif prioritaire de ce projet est de faire connaître les principaux instruments juridiques et les politiques de l'Union européenne aux syndicats nationaux d'enseignant(e)s afin qu'ils(elles) agissent sur le terrain, tout en les aidant à mettre en œuvre les instruments des partenaires sociaux européens sur l'égalité des genres dans le secteur de l'éducation. Du reste, l'intention est également d'évaluer la situation actuelle de l'égalité des genres dans l'éducation et au sein des syndicats d'enseignants. C'est la raison pour laquelle, le projet a adopté une double approche se concentrant d'une façon générale sur la ségrégation professionnelle et les rôles liés au genre, mais également plus spécifiquement sur l'écart de représentation entre hommes et femmes dans les syndicats de l'éducation et au sein de leurs organes de décision. Ces objectifs de projet aideront à relever le défi actuel posé par le manque d'attention portée à l'égalité des genres au sein de l'Union européenne du fait du réalignement des politiques européennes sur l'agenda économique plutôt que social. Ils devraient en outre permettre un échange transnational d'informations et de meilleures pratiques sur la façon dont les syndicats d'enseignant(e)s peuvent participer et veiller à l'égalité des genres dans l'éducation.

En décembre 2008, le CSEE a lancé son enquête sur l'égalité des genres dans le secteur de l'éducation, dans la profession enseignante et au sein des syndicats d'enseignant(e)s. L'étude porte sur l'éducation préscolaire et scolaire, y compris l'enseignement et la formation professionnels, mais l'enseignement supérieur a été expressément laissé de côté en raison de ses particularités sectorielles qui ne lui permettent pas d'être analysé parallèlement au secteur de l'éducation scolaire. Les résultats de l'enquête témoignent de la faible représentation des femmes aux hauts postes de direction des syndicats. Ces informations sont d'autant plus alarmantes comparées au nombre de femmes adhérant aux syndicats d'enseignant(e)s d'une façon générale. Une autre tendance préoccupante que les résultats ont mise en lumière est l'absence de politiques syndicales adoptées sur l'égalité des genres chez les plupart des répondants à l'enquête. Les syndicats de l'éducation semblent également manquer d'informations à propos des activités menées au niveau national ou des écoles par leurs

autorités nationales pour dénoncer les inégalités actuelles entre hommes et femmes dans les établissements scolaires et n'y sont que peu impliqués.

Le présent projet de plan d'action a été conçu à la lumière des résultats de l'enquête du CSEE, mais également en tenant compte des discussions menées entre syndicats d'enseignant(e)s lors du séminaire du CSEE sur l'égalité des genres, organisé à Bruxelles en mai 2009.

## **2. La législation européenne et l'accord des partenaires sociaux européens sur l'égalité des genres**

Les circonstances entourant la mise en œuvre du présent plan d'action cautionnent et respectent la législation de l'UE et en particulier l'article 23 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, l'article 157 du Traité sur le fonctionnement de l'UE et la Directive 2006/54/EC ainsi que les différents documents européens de politique, en commençant par la Stratégie de Lisbonne de 2000 et les programmes de travail « Éducation et formation 2010 » et « 2020 ». L'une des principales lignes directrices de l'Union européenne en matière d'égalité des genres est la feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2006-2010 de la Commission. Les principales priorités de la feuille de route servent toutes de base aux recommandations du plan d'action du CSEE. Citons parmi ces dernières la promotion de la participation des femmes et des hommes sur un pied d'égalité à la prise de décision et l'élimination des stéréotypes liés au genre dans la société. En outre, en tant qu'organisations membres de la Confédération européenne des syndicats (CES), les syndicats d'enseignants, mais également le CSEE, se sont engagés à agir à l'égard des mesures proposées pour l'éducation conformément au Cadre d'action des partenaires sociaux européens sur l'égalité des genres de 2005.

Le Conseil de l'Europe a minutieusement examiné la question de l'égalité entre les genres et a adopté deux recommandations ayant un impact sur le secteur de l'éducation. Celles-ci devraient également être prises en compte quand cette thématique est abordée au niveau européen : la Recommandation Rec(2003)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique et la Recommandation Rec(2007)13 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation.

En outre, la situation actuelle du marché du travail et de la protection sociale au sein de l'Union européenne est extrêmement inquiétante, d'autant que certaines réformes nationales récentes ont entraîné une diminution des dépenses publiques, y compris dans l'enseignement, et que cette tendance pourrait perdurer. La précarité et l'insécurité de l'emploi peuvent entraîner une expansion des inégalités des genres dans toute la société. Il est donc plus qu'indispensable d'agir pour que l'égalité des genres devienne une réalité plutôt qu'une priorité rhétorique et pour que le secteur de l'éducation participe le plus possible à cette démarche.

### **3. Recommandations sur les mesures à prendre par le CSEE et les syndicats nationaux d'enseignants**

Le plan d'action s'articule autour des quatre thèmes d'orientation suivants : examiner les rôles assignés à chaque sexe, promouvoir la participation des femmes dans la prise de décisions, favoriser l'équilibre vie-travail et lutter contre les écarts de salaires entre les hommes et les femmes. Ces quatre domaines prioritaires s'inscrivent dans le cadre d'actions sur l'égalité des sexes convenu par les partenaires sociaux européens (la CES, le CEEP et l'UNICE/UEAPME). Grâce à d'intenses recherches et autant de négociations, il s'est avéré que ces thèmes revêtaient une importance particulière pour les actions que les employeurs et les employés mèneront à l'échelle nationale.

Les recommandations formulées pour chaque thème sont divisées en deux niveaux où il convient d'agir, à savoir le niveau européen et le niveau national. S'appuyant sur ce cadre, le CSEE entend fournir des conseils pratiques aux organisations membres sur la manière d'agir de façon volontariste pour parvenir à l'égalité des genres tout en s'engageant au niveau européen à adopter des actions d'accompagnement.

Selon les résultats d'une enquête menée par le CSEE, l'action des syndicats nationaux en matière de promotion de l'égalité des genres n'est pas très ambitieuse. Cette constatation est particulièrement vraie lorsqu'il s'agit de la présence de femmes au sein des structures syndicales, de la lutte contre les stéréotypes liés au genre dans le secteur de l'éducation ou de l'amélioration de la condition du personnel enseignant. Il est donc indispensable d'agir pour concevoir et appliquer des mesures qui améliorent la situation actuelle. Le plan d'action du

CSEE suggère un nombre restreint d'actions réalisables et très concrètes que le CSEE comme les syndicats de l'éducation peuvent mettre en place. Les syndicats d'enseignant(e)s ont été invités à commenter les recommandations et à y contribuer lors de la conférence du CSEE sur l'égalité des genres qui se déroulera à Rome les 29 et 30 octobre 2009.

### **i. Examiner les rôles assignés à chaque sexe**

Au niveau européen, le CSEE prend les engagements suivants :

- Promouvoir une attitude nouvelle vis-à-vis de l'égalité entre les genres en tant que thématique concernant tant les hommes que les femmes
- Rassembler une série de bonnes pratiques et d'expériences auprès des syndicats nationaux d'enseignants, c'est-à-dire celles présentées par les délégués de syndicats de l'éducation lors des réunions organisées dans le cadre du projet du CSEE « Promotion de l'égalité des genres au sein des syndicats d'enseignant(e)s et de la profession enseignante » et assurer leur disponibilité en ligne
- Agir en faveur de l'intégration de l'égalité des genres dans le secteur de l'éducation dans les discussions menées dans le cadre du Comité de dialogue social sectoriel européen de l'éducation
- recueillir des informations sur la manière dont l'éducation sensible au genre est intégrée dans la formation des enseignants partout en Europe et disséminer ces informations auprès de ses organisations membres

Au niveau national, le CSEE conseille à ses organisations membres de :

- Tenter de convaincre leur gouvernement national (ou régional) de la nécessité de revoir, à tous les niveaux de l'éducation, les programmes, les manuels scolaires, les pratiques administratives et les activités extra-scolaires afin de les rendre sensibles au genre<sup>1</sup>
- Faire pression pour l'organisation de formation continue pour les enseignant(e)s sur les façons d'organiser des classes sensibles au genre, d'enseigner en favorisant la co-éducation, ainsi que rédiger des lignes directrices pour les enseignant(e)s en vue de faciliter leur travail dans ce domaine

---

<sup>1</sup> Mêmes opportunités d'éducation et de Formation garanties à tous les étudiants sans tenir compte de leur genre

- Inclure l'égalité des genres dans les discussions dans le cadre du dialogue social national
- Coopérer au niveau national avec les autres syndicats et ONG afin de lutter contre les stéréotypes liés au genre et sensibiliser les affiliés aux rôles de genre ainsi qu'aux différences entre les genres
- Faire pression sur leur gouvernement compétent (national ou régional) afin d'associer plus encore les familles et leurs associations à la promotion de l'égalité des genres dans l'éducation

## ii. Promouvoir la participation des femmes dans la prise de décisions

Au niveau européen, le CSEE prend les engagements suivants :

- Offrir des occasions de discuter des problèmes des quotas, seuils, parité, proportionnalité et autres mesures structurelles et/ou statutaires ainsi que des mesures incitatives destinées à garantir la représentation des femmes dans les structures de prise de décisions des syndicats
- Rédiger une série de lignes directrices à l'intention des syndicats nationaux d'enseignant(e)s sur la façon de concevoir leurs plans d'action internes ou leurs politiques en matière d'égalité des genres.
- Recueillir des données tant sur les facteurs qui empêchent les femmes de postuler à des positions de haut niveau dans le secteur de l'éducation que sur la manière d'améliorer, depuis une perspective de genres, l'accès des femmes à des postes mieux valorisés.

Au niveau national, le CSEE conseille à ses organisations membres de :

- Former leurs affiliés en matière d'intégration des questions liées à l'égalité des genres dans tous les Comités ou autres instances de leur organisation, comme ceux consacrés aux conventions collectives, aux politiques d'éducation, etc.
- Renforcer la visibilité des femmes au sein de leur structure syndicale et favoriser leur présence à des postes syndicaux de haut niveau grâce à des mesures incitatives comme un horaire souple, un programme de réunions adaptable, des structures de prise en charge des enfants, etc.

- Favoriser la création de structures (département, secteur, comité...) dédiées à l'égalité des genres sans renoncer à la transversalité de cette approche ainsi que l'affectation d'un budget pour mener ces actions.

### **iii. Favoriser l'équilibre vie-travail**

Au niveau européen, le CSEE prend les engagements suivants :

- Suivre et évaluer, au niveau de l'Union européenne, l'évolution de la situation de l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle et de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants (EAJE), et diffuser des informations à ses organisations membres
- Favoriser une étude sur l'incidence sur l'équilibre vie-travail des enseignant(e)s de l'intégration d'outils de technologies de l'information et de la communication dans l'éducation et l'enseignement, comme les contacts par courriers électroniques avec les parents et les étudiants, l'apprentissage mixte, etc.
- Favoriser l'élaboration d'une étude sur la disponibilité et l'impact du travail à temps partiel et d'autres dispositions de flexibilité professionnelles sur la progression de la carrière des femmes et sur la manière d'éviter les effets discriminatoires
- Favoriser l'élaboration d'une étude sur la disponibilité et l'impact du travail à temps partiel sur la carrière des femmes dans le secteur de l'éducation

Au niveau national, le CSEE conseille à ses organisations membres de :

- Promouvoir l'importance du thème de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle auprès des directions d'école qui doivent l'examiner et veiller dans chacune de leurs planifications à l'inclusion de travailleuses
- Profiter de la négociation collective pour intégrer la question de l'égalité des genres à toutes les politiques et aux conventions collectives du secteur de l'éducation, et en particulier les questions d'équilibre vie-travail

### **iv. Lutter contre les écarts de salaires entre les hommes et les femmes**

Au niveau européen, le CSEE prend les engagements suivants :

- Suivre et évaluer l'évolution de la situation au niveau de l'UE ainsi que les actions de la CES sur les raisons et les liens entre la ségrégation sur le marché du travail et l'écart salarial entre les hommes et les femmes en Europe et tenir ses organisations membres informées
- Favoriser l'élaboration d'une étude sur la mise en œuvre du principe d'égalité des salaires pour un travail égal dans le secteur de l'éducation
- Rassembler des statistiques sur le pourcentage d'hommes et de femmes qui occupent des positions supérieures à tous les niveaux de l'éducation en Europe
- Compiler une série de bonnes expériences et mesures au niveau des écoles, comme l'orientation professionnelle et la fourniture de conseils relatifs à des emplois atypiques pour les deux sexes, la sensibilisation dans les écoles aux besoins du marché pour les hommes et les femmes, etc.
- Continuer à faire pression auprès des institutions européennes en faveur d'une éducation de niveau master pour tous les enseignants de tous les secteurs de l'éducation, en leur donnant accès aux études doctorales

Au niveau national, le CSEE conseille à ses organisations membres de :

- Faire rédiger des lignes directrices pratiques à l'intention des écoles pour promouvoir des sujets comme les technologies, les sciences et les mathématiques auprès des jeunes filles et des sujets tels que les sciences humaines ou sociales auprès des jeunes garçons
- Favoriser des activités d'orientation professionnelle qui encouragent les filles et les garçons à approfondir leur éducation dans des domaines où elles/ils sont en général sous-représenté(e)s
- Travailler à souligner et enrichir le niveau de qualification de la profession enseignante et garantir que toutes les formations des enseignants aboutissent à l'obtention d'un diplôme de niveau master afin d'offrir de meilleures perspectives de carrière et de salaire et d'opportunités aux femmes dans le secteur de l'éducation
- Revaloriser le statut de la profession enseignante pour le rendre attractif tant pour les femmes que pour les hommes